

## Rapport annuel d'activité 2021-22

Le Conseil communal du Mont/Lausanne, dans sa séance du 4 octobre 2021, a décidé de reconduire le mandat de la Commission consultative d'urbanisme. La CCU est une commission consultative thématique, et sa fonction est d'analyser tout ce qui touche aux questions d'urbanisme dans la commune, afin de pouvoir répondre en tout temps aux sollicitations y relatives, tant de la part de la Municipalité que du Conseil. Il nous apparaît en effet nécessaire de rappeler que la CCU se tient également à la disposition de chaque conseiller communal, afin de lui donner, au besoin, une vue d'ensemble de la situation urbanistique de la commune, de ses implications régionales et cantonales ou de l'informer encore sur le cadre législatif, au demeurant assez complexe, qui pourrait limiter ses interventions.

En tant que commission politique, la mission de la CCU ne consiste pas à intervenir sur les aspects techniques des réalisations présentes ou futures, mais à réfléchir sur leurs implications sociétales. En ce sens sa réflexion s'oriente donc davantage dans le futur que sur les réalisations en cours ou les projets déjà adoptés.

La CCU s'est réunie en séance constitutive le 16 novembre 2021, en présence de ses membres élus pour la législature 2021-26, à savoir :

- Pour le groupe Alliance Montaine : Mme Eliane Parolini, M Olivier Balmer et M Rolf Schneider.
- Pour le groupe SEL-Mont citoyen : Mme Véronique Zwald, M Olivier Martin et M Thibault Leuthold.
- Pour le groupe UDC : M Richard Nicole.

Durant cette séance la CCU a procédé à l'élection de son président en la personne de M Richard Nicole, et de sa vice-présidente en la personne de Mme Eliane Parolini, pour l'année 2021-22 ; la Commission ayant opté pour une présidence annuelle tournante.

La CCU ayant commencé tardivement ses travaux, en décembre 2021, du fait de son élection en octobre de la même année, elle s'est néanmoins réunie douze fois entre novembre 2021 et septembre 2022, pour se pencher sur l'examen des éléments suivants :

9 novembre 2021	Rencontre et examen du rapport d'activité du SDNL avec leurs représentants à Romanel.
16 novembre 2021	Séance constitutive : élections de la présidence et de la vice-présidence, examen des attributions et fonctionnement de la CCU, approche d'un programme de législature, analyse des vœux des divers groupes.
14 décembre 2021	Entretien avec Mme la Syndique sur la politique des nouvelles autorités relative à l'aménagement du territoire pour la législature 2021-26.
17 janvier 2022	1 <sup>ère</sup> partie : Entretien avec Mme la Syndique et ses services sur la question de la révision des émoluments de la police des constructions.  2 <sup>ème</sup> partie : Questions relatives au programme de législature, tel que présenté par Mme la Syndique lors de la séance du 14 décembre 2021 et du fascicule remis au Conseil lors de la séance du 13 décembre 2021.
9 février 2022	Audition de Monsieur Descloux, Municipal, sur la question de l'urbanisme scolaire, de l'affectation et de l'interconnexion des bâtiments dans le cadre de l'acheminement des élèves.
15 février 2022	Analyse et considérations sur la question de la planification scolaire, et retour des groupes sur la question du programme de législature et sur l'examen du fascicule y relatif.
13 avril 2022	Entretien avec Mme la Syndique et M Turiel, chef de service de l'urbanisme, au sujet des levées d'opposition relatives aux mesures d'allègement liées à l'ordonnance fédérale sur le bruit (aménagement routier).
19 avril 2022	1 <sup>ère</sup> partie : Analyse technique des arguments et de la recevabilité des oppositions aux mesures d'allègement liées à l'ordonnance fédérale sur le bruit, en regard au cadre législatif et des limites de procédure les concernant, et rédaction d'un rapport sur cet objet à l'attention de la future commission ad hoc.  2 <sup>ème</sup> partie : Présentation de M Leuthold sur l'emploi des matériaux durables.
17 mai 2022	Audition de Mme la Syndique et de M Turiel, chef de service de l'urbanisme, sur la question du volet stratégique du SDDT.
21 juin 2022	1 <sup>ère</sup> partie : Analyse et retour sur la question du volet stratégique du SDDT, sur la base des documents transmis par le service de l'urbanisme et ses mandataires au sujet de la consultation populaire y relative.  2 <sup>ème</sup> partie : Considérations sur la situation générale en vue de la rédaction du rapport annuel de la CCU.
23 août 2022	Rédaction du rapport annuel de la CCU, et élections à la présidence et à la vice-présidence pour l'année 2022-23.
23 septembre 2022	Sortie annuelle de la CCU : visite du projet urbanistique du quartier des Fiches Nord à Lausanne.

Ainsi qu'on l'aura constaté, les rencontres avec les représentants de la Municipalité ont été nombreuses en cette courte année de début de législature, et nous tenons à saluer cette excellente collaboration. Nous réitérons toutefois notre souhait de pouvoir disposer des documents de travail aussitôt que possible, et de limiter, autant que faire se peut, les séances où l'on nous donne lecture des diapositives que l'on nous projette, et ceci afin que nous puissions disposer du recul nécessaire à notre réflexion dans le cadre de l'économie de temps et de moyen à laquelle aspirent les politiciens bénévoles que nous sommes.

Nous ne saurions que trop insister en effet sur la nécessité de résumer au mieux le contenu de certains documents, afin que nous puissions concentrer notre réflexion sur le fond, et gagner ainsi en efficience.

Nous voulons encore remercier la Municipalité pour son invitation à la traditionnelle séance du martelage, ainsi que MM Crisinel et Kazemi, pour le temps consacré et les informations enrichissantes qui nous ont été données.

Enfin, nous voulons relever l'excellente ambiance de travail qui règne au sein de la CCU, ainsi que l'unanimité de ses membres autour des conclusions d'une réflexion politique dont notre commission ne pouvait faire l'économie dans le contexte actuel.

\*\*\*

Comme vous le savez certainement, nous entamons cette année le volet stratégique de la révision du Schéma Directeur du Développement Territorial (SDDT), et c'est une occasion pour nous de déterminer à quoi ressemblera cette commune dans les années futures.

Or, à la CCU, nous sommes d'avis que les modèles sur lesquels se fonde l'actuelle prospective en matière d'urbanisme sont pour le moins dépassés, si ce n'est totalement illusoires ; à commencer par la vision linéaire d'une progression infinie dans un monde fini, dont l'Histoire nous démontre pourtant que tout advient par cycles : toute période de croissance étant immanquablement suivie d'une période de stabilisation, qu'on le veuille ou non.

L'Histoire démontre également que le refus de susciter des périodes de stabilisation ou de profiter de celles que les circonstances imposent pour en faire des périodes de consolidation conduit inexorablement ces progressions à leur éclatement : des simples bulles spéculatives aux révolutions sociales, selon combien perdure l'obstination du refus.

Pourquoi une telle réflexion ? nous dira-t-on.

Parce que nous sommes une commission politique, ainsi que nous l'avons dit, et qu'il est de notre ressort de faire de la prospective d'une part, et parce que les circonstances nous démontrent, avec un peu d'avance, les conséquences d'une politique par trop confiante en ces progressions infinies.

Ainsi il y a eu la crise du COVID, qui a sérieusement entravé la livraison des produits essentiels ; puis la guerre en Ukraine, qui a vu exploser le coût des denrées alimentaires et de l'énergie ; le

tout dans une période de changement climatique, dont cette année de sécheresse vient de nous donner un avant-goût.

Toutes choses qui ne seront pas sans conséquence, sachant qu'à partir du mois de mai déjà, la Suisse a consommé tout ce qu'elle était en mesure de produire pour subvenir aux besoins de sa population.

Dans ce contexte, on s'interrogera donc utilement sur les conséquences d'une extension sans limite d'une population dont l'augmentation correspond désormais à cinq fois le solde naturel dans notre commune.

Certes nous avons voté les plans de quartiers qui entrent juridiquement en force aujourd'hui, mais nous ne devons pas perdre de vue que le monde a changé depuis leur approbation. Ainsi commençons-nous à mesurer la charge que leur mise en œuvre va faire peser sur une collectivité qui voit de surcroît son pouvoir d'achat diminuer, et goûte de moins en moins la privatisation des profits et la mutualisation des coûts. Quoi qu'il en soit, ce dont nous sommes sûrs c'est que nous n'aurons pas les moyens matériels d'aller au-delà ces prochaines années, et ceci quand bien même une possible densification de la zone villa serait-elle encore envisagée, car après Champ d'Aullie, nous n'aurons plus un mètre carré disponible pour un nouveau collègue.

Or, il y a cinq ans on nous parlait du Mont une Ville de 12'000 habitants. Aujourd'hui, et à la demande de la CCU, la dernière projection communiquée par la Municipalité est de 16'000 habitants. Une appréciable différence si l'on songe que, pour mille habitants, le département de l'instruction publique définit un ratio de 200 élèves ; soit vingt classes à bâtir, à 1'200'000.- chacune... Mais, nous dit-on, notre pays manque de main d'œuvre, d'où le nécessaire accroissement de sa population ; sans même se rendre compte que cet accroissement génère de nouveaux besoins, qu'il faudra satisfaire par un nouvel accroissement...

Voilà ce qui se passe lorsque l'on pense en termes de projection linéaire.

A l'heure de la révision du SDDT, la CCU estime qu'une commune telle que la nôtre, qui a vu sa population doubler en quinze ans, et qui offre de surcroît une place de travail par habitant, en a assez fait pour le moment, et qu'il n'est plus d'actualité d'accompagner le développement, mais de le maîtriser, le temps d'une phase de consolidation du moins.

Dans cette perspective, nous ne pouvons donc que recommander au Conseil communal de se montrer vigilant quant aux implications de cette révision, et l'inviter à susciter un véritable débat autour de cette question, qui ne saurait être laissée à la seule appréciation des cabinets d'experts mandatés par la Municipalité.

Tels sont donc les conclusions et les vœux de la CCU pour cette année 2022, en rappelant que notre commission se tient à la disposition du Conseil, dans les limites que celui-ci voudra bien lui donner.

La CCU, par son président.

Richard Nicole